



# CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 7 NOVEMBRE 2018

## EXTRAIT DE DELIBERATION N° 2018-119 / 7-2-6

Les membres du Conseil Municipal de la Ville de VOIRON, légalement convoqués le 31 octobre 2018, se sont réunis en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Julien POLAT, Maire.

Les conseillers présents au nombre de 31 formant la majorité des membres en exercice, le Président déclare, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal peut délibérer.

**Présents :** Y. AIFA, Y. ALLARDIN, C. BADREDDINE, J-L. BALLY, A. BLANCANEUX, N. CHARLETY, M. CHASSON, A. COLLIN, J. COUTURIER, M. DE JAHAM, A. FAVIER, G. FAVRE, J. FORTE, A. GAL, B. GATTAZ, B. GRANDCAMP, C. LEBLANC, R. MAZZILLI, L. MOGORE, C. MOLLIER-SABET, A. MOREAU, AL. MOTTE, B. PARIS, J. POLAT, R. REVIL, J. ROBERT, B. SARRAT, N. TAMBORINI, L. TRICOLI, J. VIAL, D. ZAMBON.

**Représentées :** A. GERVASI, C. STELLA.

Le secrétaire de séance désigné est Nicolas TAMBORINI.

---

**OBJET : FINANCES / TARIFS DES SERVICES ET PRESTATIONS : Vie culturelle - Location de matériel et prestations diverses - Tarifs 2019**

---

Rapporteur : Dolorès Zambon

**EXPOSE :** La tarification des prêts de matériels festifs a été adoptée en juin 1990. Chaque année les tarifs de ces prestations sont réactualisés au 1<sup>er</sup> janvier.

La tarification a pour but de responsabiliser les utilisateurs et de permettre l'entretien du matériel. Il est rappelé que pour les associations Voironnaises, aucune participation n'est demandée, sauf une caution restituée si tout le matériel est rendu dans l'état initial.

**PROPOSITION :**

Vu l'avis favorable de la commission vie associative culturelle et sportive du 18 octobre 2018,

Vu l'avis de la Commission Finances et Administration générale du 29 octobre 2018,

Le rapporteur propose au Conseil Municipal :

- d'adopter pour l'année 2019 les tarifs de prestations et de location de matériel suivants qui sont en moyenne en augmentation de + 1.5 % par rapport à l'année précédente. Ces prestations s'adressent aux seules personnes morales.

<b>Prestations diverses</b>	<b>2019</b>
Personnel qualifié / heure	39,90 €
Véhicule avec chauffeur / heure intra/extra muros	67,00 €
Tarif kilométrique	0,72 €
<b>Location de matériel</b>	
Table Fer (0,90 x 0,90)	1,32 €
Table Bois (2,20 x 0,70)	2,85 €
Chaise métal	0,51 €
Barrière	2,85 €
Podium : l'élément	5,75 €
Tente pop up	58,05 €
Tribune ou gradin : la place	2,85 €
Table plateau sur tréteaux	2,85 €
Panneaux électoraux	2,85 €
Urne	5,75 €
Banc (4 places)	2,10 €
Grille (à l'unité)	5,35 €
<b>Location remorque podium 45 m<sup>2</sup></b>	
Location + montage/démontage + transport sur Voiron	164,70 €
Prix par jour supplémentaire Voiron	54,95 €

- Majoration de 50 % pour les utilisateurs extérieurs à la commune.
- Caution de 150,00 € encaissée pour les utilisateurs Voironnais et non Voironnais.
- Les livraisons et montage en dehors de VOIRON, même pour les associations Voironnaises, sont payantes pour tous.
- La location de matériel donnera lieu à une facturation à partir d'un montant minimum de 20 €

**DECISION : La proposition est ADOPTÉE à l'UNANIMITÉ (33 POUR)**  
AINSI FAIT ET DELIBERE

Pour extrait certifié conforme au  
registre des délibérations  
Acte certifié exécutoire depuis  
son dépôt en préfecture.

Le Maire de VOIRON,  
  
Julien POLAT

